



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30

-
- | | | |
|-------------|-----------|--|
| 290-06-2018 | 4.5 | Avis de motion - Futur règlement 222-37-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Mesures d'atténuation entre un stationnement ou un terrain à vocation commerciale, industrielle ou d'utilité publique et une zone résidentielle |
| 291-06-2018 | 4.6 | Adoption - Projet de règlement 222-37-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Mesures d'atténuation entre un stationnement ou un terrain à vocation commerciale, industrielle ou d'utilité publique et une zone résidentielle |
| 292-06-2018 | 4.7 | Avis de motion - Futur règlement 222-38-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Remplacement des arbres abattus |
| 293-06-2018 | 4.8 | Adoption - Projet de règlement 222-38-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Remplacement des arbres abattus |
| 294-06-2018 | 4.9 | Avis de motion - Futur règlement d'emprunt 466-2018 - Mise aux normes du réseau de distribution de l'eau potable |
| 295-06-2018 | 4.10 | Adoption - Projet de règlement 466-2018 - Mise aux normes du réseau de distribution de l'eau potable |
| 296-06-2018 | 4.11 | Avis de motion - Futur règlement d'emprunt 467-2018 - Travaux de réfection de la montée d'Anjou |
| 297-06-2018 | 4.12 | Adoption - Projet de règlement 467-2018 - Travaux de réfection de la montée d'Anjou |
| 298-06-2018 | 4.13 | Avis de motion - Futur règlement d'emprunt 468-2018 - Travaux de réfection majeure du drainage dans le secteur du Domaine Saint-Sauveur |
| 299-06-2018 | 4.14 | Adoption - Projet de règlement 468-2018 - Travaux de réfection majeure du drainage dans le secteur du Domaine Saint-Sauveur |
| 300-06-2018 | 4.15 | Avis de motion - Futur règlement 222-40-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Ajout de l'usage p1 « service public à la personne » dans la zone H 259 |
| Retiré | 4.16 | Avis de motion - Futur règlement d'emprunt 469-2018 - Acquisition du 11, rue Principale |
| Retiré | 4.17 | Adoption - Projet de règlement 469-2018 - Acquisition du 11, rue Principale |
| | 5. | <u>Soumissions</u> |
| 301-06-2018 | 5.1 | Adjudication - Fourniture de matériaux granulaires pour les années 2018 et 2019 (2018-TP-08) |
| 302-06-2018 | 5.2 | Adjudication - Fourniture d'abrasifs routiers pour les années 2018 et 2019 (2018-TP-09) |
| 303-06-2018 | 5.3 | Adjudication - Acquisition d'un balai de rue compact de type aspirateur de marque Ravo ou équivalent (2018-TP-11) |
| 304-06-2018 | 5.4 | Appel de proposition - Service de restauration pour la Fête nationale du Québec 2018 |



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30

-
- 305-06-2018 5.5 Résultat des soumissions - Acquisition d'un camion de service hygiène du milieu, six roues, neuf, de marque Peterbilt ou Hino, année 2018, avec boîte, grue et unité autonome d'air, d'électricité et d'hydraulique (2018-TP-10)
- 6. Administration et finances**
- 306-06-2018 6.1 Approbation - Liste des chèques émis
- 307-06-2018 6.2 Autorisation de dépenses des membres du conseil
- 308-06-2018 6.3 Rapport du maire sur la situation financière
- Retiré 6.4 Autorisation de signature - Offre d'achat - 11, rue Principale
- 309-06-2018 6.5 Autorisation de signature - Protocole d'entente pour la construction d'une rue – Lots 6 125 442 et 6 125 443 - 9251-7796 Québec inc.
- 7. Sécurité publique**
- 310-06-2018 7.1 Dépôt et présentation des statistiques des interventions - Service des incendies au 31 mai 2018
- 8. Travaux publics et génie**
- 311-06-2018 8.1 Chemin de la Symphonie - Acceptation provisoire
- 9. Environnement**
- 312-06-2018 9.1 Autorisation de signature - Demande de subvention de soutien pour le personnel - Changements climatiques
- 10. Urbanisme**
- 313-06-2018 10.1 Demandes de permis de construction et de certificats d'autorisation approuvées - PIIA
- 121, rue Principale - Aménagement paysager
 - 185, rue Principale - Aménagement paysager
 - 17, chemin des Huards - Aménagement paysager
 - 95, avenue de l'Église - Modification à l'apparence extérieure du bâtiment principal
- 314-06-2018 10.2 Demandes de certificat d'autorisation d'affichage approuvées - PIIA
- 98, avenue de l'Église : « Centre dentaire Josée Lafontaine » (sur poteau et à plat)
 - 95, avenue de l'Église : « Gravel-Poirier avocates et médiatrices » (communautaire)
 - 2160, chemin Jean-Adam : « Mabo Métal » (poteau)
 - 325, rue Principale : « Clinique Med-Esthétique » (auvent)
 - Professionnels Saint-Sauveur : « Groupe YK » (communautaire)
 - 358, rue Principale : « Pizzeria du Village » (à plat et communautaire)
 - 17-31, avenue de la Gare : « Promenades de la Gare » (communautaire)
 - 125, avenue de l'Église : « Professionnels Saint-Sauveur » (communautaire)
 - 95, avenue de l'Église : « Financière Sun Life » (communautaire)
- 315-06-2018 10.3 Demandes de certificat d'autorisation d'affichage refusées - PIIA
- 28, avenue de la Gare : « Anges et dragons Espace mieux-être » (suspendue)
 - 175, chemin Jean-Adam : « Les Factoreries » (sur poteau)



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30

- 316-06-2018 10.4 Dépôt et présentation des statistiques de construction au 30 avril 2018
- 317-06-2018 10.5 Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 mai 2018
- 318-06-2018 10.6 Demande de dérogation mineure - 1484, 3^e rue du Lac-Prévost (Période de questions sur la dérogation mineure seulement)
- 319-06-2018 10.7 Demande de dérogation mineure - 2135, chemin Jean-Adam (Période de questions sur la dérogation mineure seulement)
- 320-06-2018 10.8 Demande de dérogation mineure - 98, avenue de l'Église
- 321-06-2018 10.9 Officialisation de noms de rues
- 322-06-2018 10.10 Demande de dérogation mineure - 110-112, rue Principale
- 11. Vie communautaire**
- 323-06-2018 11.1 Politique de tarification familiale - Programme d'activités du Service de la vie communautaire
- 324-06-2018 11.2 Demande d'aide financière - L'Écluse des Laurentides (subvention travail de rue)
- 12. Ressources humaines**
- 325-06-2018 12.1 Remerciements et félicitations - Monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques
- 326-06-2018 12.2 Nomination - Greffier par intérim
- 327-06-2018 12.3 Nomination - Directeur par intérim du Service de l'urbanisme
- 328-06-2018 12.4 Ratification - Prolongation de l'embauche temporaire d'un technicien en urbanisme
- 329-06-2018 12.5 Embauche - Préposé à l'écocentre
- 330-06-2018 12.6 Embauche - Technicien en loisirs temporaire
- 331-06-2018 12.7 Embauche emplois étudiants (camp)
- 332-06-2018 12.8 Embauche - Greffier et directeur des services juridiques
- 13. Correspondance**
- 333-06-2018 13.1 Autorisation de signature - Demi-marathon de Saint-Sauveur - Événements Topchrono inc.
- 334-06-2018 13.2 Renouvellement d'adhésion - Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides
- 335-06-2018 13.3 Renouvellement d'adhésion - Tourisme Laurentides
- 14. Points nouveaux**
- 15. Période de questions du public** (article 322 – Loi sur les cités et villes)
- 336-06-2018 **16. Levée de la séance**



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

Monsieur le maire mentionne également le décès de madame Chantal Rochette et souligne son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Sauveur ainsi que du Village de Saint-Sauveur-des-Monts pendant de nombreuses années.

3. RÉOLUTION N° 285-06-2018

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2018
AINSI QUE CELUI DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 28 MAI ET DU 4 JUIN
2018**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2018 ainsi que celle des séances extraordinaires du 28 mai et du 4 juin 2018 ont été remises à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2018 ainsi que celui des séances extraordinaires du 28 mai et du 4 juin 2018 soient approuvés, comme déposés.

4.1 RÉOLUTION N° 286-06-2018

**RÈGLEMENT 222-35-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
TOITS PLATS DANS LA ZONE HV 129**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser les bâtiments à toits plats dans la zone HV 129;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 mars 2018;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 16 avril 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 222-35-2018, modifiant l'article 227 du règlement numéro 222-2008 et ses amendements concernant l'autorisation de toits plats dans la zone HV 129, soit adopté.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30

4.2

RÉSOLUTION N° 287-06-2018

PROJET DE RÈGLEMENT 412-02-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU CONTRÔLE DES ANIMAUX 412-2014 ET
SES AMENDEMENTS
STÉRILISATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur a adopté un règlement relatif au contrôle des animaux 23 février 2015;

ATTENDU QUE le conseil souhaite rendre obligatoire la stérilisation des chats et des chiens sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur, et ce, sous certaines conditions;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 22 mai 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement 412-02-2018 modifiant le Règlement relatif au contrôle des animaux 412-2014 et ses amendements afin de rendre obligatoire la stérilisation des chats et des chiens sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur, et ce, sous certaines conditions, soit adopté.

4.3

RÉSOLUTION N° 288-06-2018

AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 258-05-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS
D'URBANISME 258-2009 ET SES AMENDEMENTS
ABATTAGE D'ARBRES

Madame la conseillère Caroline Vinet donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement numéro 258-05-2018, modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 et ses amendements, sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne l'ajout de dispositions relatives à l'abattage d'arbres.

4.4

RÉSOLUTION N° 289-06-2018

PROJET DE RÈGLEMENT 258-05-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS
D'URBANISME 258-2009 ET SES AMENDEMENTS
ABATTAGE D'ARBRES

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 19 mai 2009, le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 258-2009;

ATTENDU QUE le conseil souhaite augmenter les pénalités lorsqu'il y a contraventions à la réglementation;

ATTENDU QUE le conseil souhaite prolonger les délais de validité des certificats d'autorisation pour l'abattage d'arbres;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier les tarifs applicables à un certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 juin 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 258-05-2018, modifiant le règlement numéro 258-2009 et ses amendements afin d'ajouter des dispositions à l'abattage d'arbres, soit adopté.

4.5

RÉSOLUTION N^o 290-06-2018

AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 222-37-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
MESURES D'ATTÉNUATION ENTRE UN STATIONNEMENT OU UN TERRAIN À
VOCATION COMMERCIALE, INDUSTRIELLE OU D'UTILITÉ PUBLIQUE ET UNE
ZONE RÉSIDENIELLE

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement numéro 222-37-2018, modifiant le Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements, sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne l'ajout de mesures d'atténuation entre un stationnement ou un terrain à vocation commerciale, industrielle ou d'utilité publique et la zone résidentielle HV.

4.6

RÉSOLUTION N^o 291-06-2018

PROJET DE RÈGLEMENT 222-37-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
MESURES D'ATTÉNUATION ENTRE UN STATIONNEMENT OU UN TERRAIN À
VOCATION COMMERCIALE, INDUSTRIELLE OU D'UTILITÉ PUBLIQUE ET UNE
ZONE RÉSIDENIELLE

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite atténuer les nuisances générées par les activités commerciales, industrielles et d'utilités publiques à proximité des zones résidentielles;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 juin 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 222-37-2018, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin d'ajouter des mesures d'atténuation entre un stationnement ou un terrain à vocation commerciale, industrielle ou d'utilité publique et une zone résidentielle, soit adopté.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30

4.7

RÉSOLUTION N° 292-06-2018

AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 222-38-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
REMPLACEMENT DES ARBRES ABATTUS

Madame la conseillère Caroline Vinet donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement numéro 222-38-2018, modifiant le Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements, sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne l'ajout de dispositions concernant la plantation à la suite d'abattage d'arbres.

4.8

RÉSOLUTION N° 293-06-2018

PROJET DE RÈGLEMENT 222-38-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
REMPLACEMENT DES ARBRES ABATTUS

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite ajouter des dispositions relatives au remplacement des arbres abattus;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 juin 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 222-38-2018, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin d'ajouter des dispositions concernant le remplacement d'arbres abattus, soit adopté.

4.9

RÉSOLUTION N° 294-06-2018

AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 466-2018
MISE AUX NORMES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Monsieur le conseiller Daniel Cantin donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement d'emprunt numéro 466-2018 sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne notamment la réfection de 11 postes de suppression et 3 réservoirs afin rencontrer les normes minimales de distribution d'eau potable et d'améliorer la couverture de protection incendie.

Ces montants serviront à couvrir les coûts des honoraires professionnels ainsi que des travaux de mise aux normes.



Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30

4.10

RÉSOLUTION N^o 295-06-2018

PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 466-2018
MISE AUX NORMES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

ATTENDU QUE le conseil souhaite faire effectuer des travaux de mise aux normes du réseau de distribution de l'eau potable;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer ces travaux et à cet égard prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 1 350 000 \$;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 juin 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement d'emprunt numéro 466-2018, pour payer le coût des travaux de mise aux normes du réseau de distribution de l'eau potable et autorisant un emprunt de 1 350 000 \$, soit adopté.

4.11

RÉSOLUTION N^o 296-06-2018

AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 467-2018
TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA MONTÉE D'ANJOU

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement d'emprunt numéro 467-2018 sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne des travaux de réfection de la montée d'Anjou, soit la fondation de rue, le drainage et le pavage. Les coûts du règlement d'emprunt seront payables par l'ensemble des contribuables puisque la montée d'Anjou était déjà municipalisée au moment de la fusion en 2002.

4.12

RÉSOLUTION N^o 297-06-2018

PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 467-2018
TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA MONTÉE D'ANJOU

ATTENDU QUE le conseil souhaite faire effectuer des travaux de réfection de la montée d'Anjou, soit la fondation de rue, le drainage et le pavage;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater des professionnels afin de faire la conception des plans et devis, l'arpentage et la surveillance des travaux de réfection.

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer ces travaux et à cet égard prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 400 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 juin 2018;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement d'emprunt numéro 467-2018, pour payer le coût des travaux de réfection de la montée d'Anjou, soit la fondation de rue, le drainage et le pavage et autorisant un emprunt de 400 000 \$, soit adopté.

4.13

RÉSOLUTION N^o 298-06-2018

AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 468-2018
TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE DU DRAINAGE DANS LE SECTEUR DU
DOMAINE SAINT-SAUVEUR

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement d'emprunt numéro 468-2018 sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne des travaux de réfection majeure du drainage dans le secteur du Domaine Saint-Sauveur en conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement. Les coûts du règlement d'emprunt seront à la charge de l'ensemble des contribuables.

4.14

RÉSOLUTION N^o 299-06-2018

PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 468-2018
TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE DU DRAINAGE DANS LE SECTEUR DU
DOMAINE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU QUE le conseil souhaite faire effectuer des travaux de réfection majeure du drainage dans le secteur du Domaine Saint-Sauveur en conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater des professionnels afin de faire la conception des plans et devis, l'arpentage et la surveillance des travaux de réfection.

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer ces travaux et à cet égard prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 1 400 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 juin 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement d'emprunt numéro 468-2018, pour payer le coût des travaux de réfection majeure du drainage dans le secteur du Domaine Saint-Sauveur en conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement et autorisant un emprunt de 1 400 000 \$, soit adopté.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30

4.15

RÉSOLUTION N° 300-06-2018

AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 222-40-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
AJOUT DE L'USAGE P1 « SERVICE PUBLIC À LA PERSONNE » DANS LA ZONE
H 259

Madame la conseillère Judith Gagnon donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement numéro 222-40-2018, modifiant le Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements, sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne l'ajout de l'usage p1 et de ses normes dans la zone H 259.

4.16

RETIRÉ

AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 469-2018
ACQUISITION DU 11, RUE PRINCIPALE

Ce dossier est retiré de l'ordre du jour et sera présenté lors d'une séance ultérieure.

4.17

RETIRÉ

PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 469-2018
ACQUISITION DU 11, RUE PRINCIPALE

Ce dossier est retiré de l'ordre du jour et sera présenté lors d'une séance ultérieure.

5.1

RÉSOLUTION N° 301-06-2018

ADJUDICATION
FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES POUR LES ANNÉES 2018 ET 2019
(2018-TP-08)

ATTENDU l'analyse des soumissions du 14 juin 2018;

ATTENDU l'ouverture des soumissions du 6 juin 2018 pour la fourniture de matériaux granulaires pour les années 2018 et 2019;

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant</u> (incluant les taxes) Aux fins de comparaison seulement
Lafarge Canada inc.	246 618,41 \$
Carrière Laurentienne division Carrières Uni-Jac inc.	312 037,73 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 14 juin 2018;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la soumission conforme, pour un montant de 174 013,51 \$ incluant les taxes, présentée par Lafarge Canada inc., 1250, rue Notre-Dame, Sainte-Adèle (Québec) J8B 1S6, pour la fourniture de matériaux granulaires pour les années 2018 et 2019, soit acceptée.

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE la présente dépense soit payée à même le budget d'opération 2018 et 2019.

5.2

RÉSOLUTION N^o 302-06-2018

ADJUDICATION
FOURNITURE D'ABRASIFS ROUTIERS POUR
LES ANNÉES 2018 ET 2019 (2018-TP-09)

ATTENDU l'analyse de soumission du 14 juin 2018;

ATTENDU l'ouverture des soumissions du 6 juin 2018 pour la fourniture d'abrasifs routiers pour les années 2018 et 2019;

ATTENDU QUE la Ville a reçu trois soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant</u> <u>(incluant les taxes)</u>
Carrière Miller 2015	224 753,13 \$
Uniroc inc.	287 910,62 \$
Carrière Laurentiennes, division Carrières Uni-Jac inc.	400 990,26 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 14 juin 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la soumission conforme, pour un montant de 224 753,13 \$ incluant les taxes, présentée par Carrière Miller 2015, 3294, avenue des Perdrix, Val-Morin (Québec) J0T 2R0, pour la fourniture d'abrasifs routiers pour les années 2018 et 2019, soit acceptée.

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE la présente dépense soit payée à même les budgets d'opération 2018 et 2019.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30

5.3

RÉSOLUTION N^o 303-06-2018

ADJUDICATION
ACQUISITION D'UN BALAI DE RUE COMPACT DE TYPE ASPIRATEUR DE MARQUE
RAVO (2018-TP-11)

ATTENDU l'analyse de soumissions du 13 juin 2018;

ATTENDU les options disponibles au bordereau de soumission;

ATTENDU l'ouverture des soumissions du 6 juin 2018 pour l'acquisition d'un balai de rue compact de type aspirateur de marque Ravo ou équivalent;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une soumission présentée par :

Nom du soumissionnaire	Montant (incluant les taxes)
Cubex Ltd	272 660,91 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 14 juin 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la soumission conforme, pour un montant de 272 660,91 \$ incluant les taxes, présentée par Cubex Ltd, 850, rue Boucher, Saint-Jean-sur-le-Richelieu (Québec) J3B 7Z8, pour l'acquisition d'un balai de rue compact de type aspirateur de marque Ravo, soit acceptée.

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt 461-2018.

QUE l'option 2 du bordereau soit refusée.

QUE l'option 3 du bordereau soit refusée.

5.4

RÉSOLUTION N^o 304-06-2018

APPEL DE PROPOSITION
SERVICE DE RESTAURATION POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2018

ATTENDU QU'un service de restauration est proposé dans le cadre des festivités de la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QU'un appel de propositions a été transmis par courriel à tous les restaurateurs de Saint-Sauveur par le biais de la Chambre de commerce;

ATTENDU QUE l'appel de propositions est également paru dans l'Accès - Journal des Pays-d'en-Haut du 9 mai 2018;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30

ATTENDU les propositions reçues de Déjeuners Obodum et Pizzeria du Village;

ATTENDU QUE les deux propositions répondent aux exigences du devis;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accepte les propositions de service de restauration de Déjeuners Obodum et Pizzeria du Village pour les festivités de la Fête nationale du Québec 2018 dans le parc Georges-Filion.

5.5

RÉSOLUTION N^o 305-06-2018

RÉSULTAT DE SOUMISSIONS

ACQUISITION D'UN CAMION DE SERVICE HYGIÈNE DU MILIEU, SIX ROUES, NEUF, DE MARQUE PETERBILT OU HINO, ANNÉE 2018, AVEC BOÎTE, GRUE ET UNITÉ AUTONOME D'AIR, D'ÉLECTRICITÉ ET D'HYDRAULIQUE (2018-TP-10)

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques du 13 juin 2018 pour l'acquisition d'un camion de service hygiène du milieu, six roues, neuf, de marque Peterbilt ou Hino, année 2018, avec boîte, grue et unité autonome d'air, d'électricité et d'hydraulique;

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant</u> (incluant les taxes)
Hino Montréal inc.	378 842,63 \$
Laval Hino inc.	342 631,96 \$

ATTENDU QUE le montant des soumissions dépasse les sommes disponibles au règlement d'emprunt;

ATTENDU QU'il y a lieu de rejeter les soumissions déposées et de revoir le projet;

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie du 18 juin 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE les soumissions déposées pour l'acquisition d'un camion de service hygiène du milieu, six roues, neuf, de marque Peterbilt ou Hino, année 2018, avec boîte, grue et unité autonome d'air, d'électricité et d'hydraulique soient rejetées.

6.1

RÉSOLUTION N^o 306-06-2018

APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

ATTENDU le dépôt du rapport au conseil par le trésorier en date du 1^{er} juin 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE la liste des chèques émis (nos 50068 à 50276) pour la période du 8 mai 2018 au 24 mai 2018, au montant de 1 404 416,55 \$, soit acceptée.



**Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30**

6.2

RÉSOLUTION N° 307-06-2018

AUTORISATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU le règlement 422-2015 sur le remboursement de diverses dépenses par les membres du conseil municipal et les obligations prévues à la Loi sur le traitement des élus municipaux;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

De ratifier et d'autoriser les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation aux événements suivants :

<u>Activités</u>	<u>Date et lieu</u>	<u>Coût/ personne</u>	<u>Membre</u>	<u>Total</u>
Rencontre régionale du Réseau québécois de Villes et Villages en santé	6 septembre 2018 Lachute	À déterminer + Frais de déplacement et de représentation	Mme Caroline Vinet	À déterminer + Frais de déplacement et de représentation
Conférence sur les enjeux de la légalisation du cannabis	18 juin 2018 Cégep de Saint-Jérôme	10,00 \$ + Frais de déplacement	M. Jacques Gariépy M. Daniel Cantin	20,00 \$ + Frais de déplacement

6.3

RÉSOLUTION N° 308-06-2018

DÉCLARATION DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Tel que le prévoit l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le maire présente et dépose un rapport sur la situation financière de la ville. Le texte du rapport sera publié dans Accès Le journal des Pays-d'en-Haut, édition du 27 juin 2018.

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt du rapport sur la situation financière de la ville, conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes.

6.4

RETIRÉ

**AUTORISATION DE SIGNATURE
OFFRE D'ACHAT - 11, RUE PRINCIPALE**

Ce dossier est retiré de l'ordre du jour et sera présenté lors d'une séance ultérieure

6.5

RÉSOLUTION N° 309-06-2018

**AUTORISATION DE SIGNATURE
PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RUE – LOTS 6 125 442
ET 6 125 443 - 9251-7796 QUÉBEC INC.**

ATTENDU le projet de développement Sommet de la Marquise, phase 5, et la construction d'une rue sur les lots 6 125 442 et 6 125 443 par le promoteur 9251-7796 Québec inc.;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30

ATTENDU le règlement 248-2009 et ses amendements concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

ATTENDU le règlement 425-2015 et ses amendements concernant les normes de construction des infrastructures;

ATTENDU QU'un protocole d'entente pour la construction d'une rue doit intervenir entre la Ville et le promoteur établissant les obligations et responsabilités des parties dans le cadre de ce projet de développement;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier et directeur des Services juridiques, ou en son absence le directeur général, à signer au nom de la Ville de Saint-Sauveur un protocole d'entente pour la construction d'une rue sur les lots 6 125 442 et 6 125 443 entre la Ville de Saint-Sauveur et 9251-7796 Québec inc.

7.1

RÉSOLUTION N^o 310-06-2018

STATISTIQUES DES INTERVENTIONS
SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT

ATTENDU la présentation des statistiques des interventions du Service des incendies au courant du mois de mai 2018;

ATTENDU QU'il y a eu 60 interventions, dont :

Entraide :	07	Senteur de fumée apparente :	04
Assistance médicale :		Senteur et/ou fuite de gaz (naturel, propane, autre) :	
Assistance à la police :		Senteur d'essence et/ou d'huile :	
Assistance aux citoyens :	01	Présence et/ou alarme monoxyde de carbone :	02
Fausse alarme :	04	Système d'alarme en opération :	03
Sauvetage spécialisé :		Système de gicleurs en opération :	01
Inondation :	01	Alarme annulée :	
Noyade :		Alerte à la bombe :	
Déversement :		Plainte pour risque d'incendie :	
Feu de rebuts (poubelle, conteneur) :		Accident routier :	
Feu/fumée de cuisson :	05	Branche ou arbre sur fils électriques :	
Feu de véhicule (auto, camion, avion, train) :		Fils électriques dans la rue :	03
Feu de cheminée :	01	Intervention matières dangereuses :	
Feu de forêt :	02	Personne prise dans un ascenseur :	
Feu à ciel ouvert :	03	Désincarcération :	
Feu de bâtiment (résidentiel, commercial) :	02	Administration :	01
Feu installation électrique HQ :	20	RCCI :	
Feu d'appareil électrique :			

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques des interventions du Service des incendies pour le mois de mai 2018.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30

8.1

RÉSOLUTION N^o 311-06-2018

CHEMIN DE LA SYMPHONIE - ACCEPTATION PROVISOIRE

ATTENDU le protocole d'entente 2015-04;

ATTENDU QUE les travaux ont été complétés au mois de mai 2018;

ATTENDU la visite d'inspection du technicien en génie civil du Service des travaux publics et génie de la Ville de Saint-Sauveur du 4 juin 2018;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur du Service des travaux publics et génie de la Ville de Saint-Sauveur d'accorder la réception provisoire des travaux;

ATTENDU le rapport au conseil en date du 14 juin 2018 du directeur du Service des travaux publics et génie;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte la réception provisoire des travaux.

QUE le conseil autorise le processus de cession de rue.

QUE le trésorier soit autorisé à libérer 50 % des sommes retenues en garantie.

9.1

RÉSOLUTION N^o 312-06-2018

**AUTORISATION DE SIGNATURE
DEMANDE DE SUBVENTION DE SOUTIEN POUR LE PERSONNEL
CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

ATTENDU QUE le manque de ressources humaines est l'un des plus grands obstacles pour les municipalités qui souhaitent prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques;

ATTENDU les subventions offertes par la Fédération canadienne des municipalités en soutien au personnel œuvrant contre les changements climatiques;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur, la demande de subvention en soutien au personnel œuvrant contre les changements climatiques de la Fédération canadienne des municipalités.

10.1

RÉSOLUTION N^o 313-06-2018

**DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE CERTIFICATS
D'AUTORISATION APPROUVÉES
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 aux demandes de permis et de certificats;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables aux demandes;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 28 mai 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés aux demandes;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien aux demandes de permis de construction et de certificats d'autorisation pour les propriétés suivantes, et ce, aux conditions énumérées s'il y a lieu :

Adresse des travaux	Type de travaux Numéro de plans	Conditions
121, rue Principale	Aménagement paysager 2018-078	Le béton doit être de couleur neutre et naturel
185, rue Principale	Aménagement paysager 2018-080	Les colonnes doivent être de la même couleur que les escaliers, soit gris
17, chemin des Huards	Aménagement paysager 2018-087	Sans objet
95, avenue de l'Église	Modification à l'apparence extérieure du bâtiment principal 2018-096	Sans objet

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois suivant son adoption.

10.2

RÉSOLUTION N^o 314-06-2018

**DEMANDES DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE APPROUVÉES
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 aux demandes de certificat;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables aux demandes;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 28 mai 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés aux demandes;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien aux demandes de certificat d'autorisation d'affichage pour les propriétés suivantes, et ce, aux conditions énumérées s'il y a lieu :

Nom du commerce Adresse	Type d'affichage Numéro de plans	Conditions
Centre dentaire Josée Lafontaine 98, avenue de l'Église	Enseignes sur poteau et à plat 2018-083	- La dent sur l'enseigne posée à plat doit être retirée
Gravel-Poirier avocates et médiatrices 95, avenue de l'Église	Enseigne communautaire 2018-084	Sans objet



**Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30**

Nom du commerce Adresse	Type d'affichage Numéro de plans	Conditions
Mabo Métal 2160, chemin Jean-Adam	Enseigne sur poteau 2018-085	<ul style="list-style-type: none"> - La structure doit être peinte de couleur noire - Le numéro civique doit être peint de couleur noire et un trait d'union doit être ajouté entre les mots « Jean » et « Adam »
Clinique Med-Esthétique 325, rue Principale	Enseigne sur auvent 2018-086	Sans objet
Groupe YK 125, avenue de l'Église	Enseigne communautaire sur poteau 2018-097	<ul style="list-style-type: none"> - Une doucine blanche doit être ajoutée - Du relief doit être ajouté aux lettres « Y » et « K »
Pizzeria du Village 358, rue Principale	Enseigne à plat et communautaire 2018-079	<ul style="list-style-type: none"> - L'enseigne posée à plat sur le mur du bâtiment doit être retirée du projet, car elle ne s'harmonise pas dans une échelle avec celle du restaurant déjà existant et l'emplacement proposé semble incongru en raison de la présence d'un auvent rétractable au même endroit - L'enseigne communautaire doit être agrandie pour une mise à l'échelle avec celle existante - La représentation du pizziolo sur l'enseigne doit être retirée - Les matériaux doivent être les mêmes que ceux de l'enseigne du restaurant Miami et du relief doit être ajouté
Promenades de la Gare 17-31, avenue de la Gare	Enseigne communautaire sur poteau 2018-092	<ul style="list-style-type: none"> - Une boîte à fleurs doit être aménagée dans le même sens que l'orientation de l'enseigne - Le bas des poteaux de la structure doit être plus large pour une mise à l'échelle plus adéquate - Du relief doit être ajouté dans la tête de l'enseigne où l'on retrouve le nom du complexe commercial
Professionnels Saint-Sauveur 125, avenue de l'Église	Structure communautaire 2018-093	Sans objet
Financière Sun Life 95, avenue de l'Église	Enseigne communautaire sur poteau 2018-095	<ul style="list-style-type: none"> - L'enseigne doit être identique des deux côtés - Le logo jaune doit être en relief - Par souci d'intégration avec l'enseigne supérieure, le fond doit être blanc et les inscriptions doivent être bleues

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois suivant son adoption.

10.3

RÉSOLUTION N° 315-06-2018

**DEMANDES DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE REFUSÉES
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 aux demandes de certificat;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables aux demandes;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 28 mai 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés aux demandes;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse les plans déposés en soutien aux demandes de certificat d'autorisation d'affichage pour les propriétés suivantes, et ce, aux motifs énumérés :

Nom du commerce Adresse	Type d'affichage Numéro de plans	Motifs
Anges et dragons Espace mieux-être 28, avenue de la Gare	Enseigne suspendue 2018-094	L'enseigne ne s'intègre pas à l'architecture du bâtiment par sa forme et ses couleurs
Les Factoreries 175, chemin Jean-Adam	Enseigne communautaire sur poteau 2018-091	Les composantes qui réfèrent au complexe ne présentent pas au moins deux caractéristiques communes

10.4

RÉSOLUTION N° 316-06-2018

STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

ATTENDU la présentation des statistiques de permis pour le mois d'avril 2018;

ATTENDU QU'au mois d'avril 2018, 44 permis ont été délivrés pour une valeur totale de 2 858 225 \$, comparativement à 59 permis pour une valeur totale de 4 021 200 \$ en avril 2017, soit un total à date de 11 879 151 \$ pour 2018 comparativement à 8 351 700 \$ pour la même période en 2017. Le nombre de permis de nouvelle construction délivrés en avril 2018 est de 4, soit un total à date de 12 pour l'année, comparativement à 17 en 2017 et 10 en 2016 à la même période;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques de construction du Service de l'urbanisme pour le mois d'avril 2018.

10.5

RÉSOLUTION N° 317-06-2018

STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

ATTENDU la présentation des statistiques de permis pour le mois de mai 2018;

ATTENDU QU'au mois de mai 2018, 139 permis ont été délivrés pour une valeur totale de 4 151 281 \$, comparativement à 140 permis pour une valeur totale de 6 136 624 \$ en mai 2017, soit un total à date de 16 033 432 \$ pour 2018 comparativement à 14 488 324 \$ pour la même période en 2017. Le nombre de permis de nouvelle construction délivrés en mai 2018 est de 9, soit un total à date de 21 pour l'année, comparativement à 24 en 2017 et 20 en 2016 à la même période;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques de construction du Service de l'urbanisme pour le mois de mai 2018.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30

10.6

RÉSOLUTION N° 318-06-2018

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
1484, 3^E RUE DU LAC-PRÉVOST

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 30 avril 2018;

ATTENDU l'avis public publié le 30 mai 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure au Règlement de zonage n° 222-2008 et ses amendements, pour la propriété du 1484, 3^e rue du Lac-Prévost située dans la zone HV 119, afin de permettre une marge de recul avant de 5,70 m au lieu de 9 m, comme indiqué à la grille des usages et des normes.

10.7

RÉSOLUTION N° 319-06-2018

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
2135, CHEMIN JEAN-ADAM

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 28 mai 2018;

ATTENDU l'avis public publié le 30 mai 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure au Règlement de zonage no 222-2008 et ses amendements, pour la propriété du 2135, chemin Jean-Adam située dans la zone P 201, afin de permettre :

- la construction d'un bâtiment accessoire dont les matériaux projetés ne sont pas similaires à ceux existants sur le bâtiment principal, et ce, comme exigé à l'article 120;
- l'utilisation d'un revêtement extérieur en acier prépeint sur l'ensemble des façades du bâtiment accessoire au lieu d'un matériau du code A ou B de l'article 224, comme exigé à la grille des usages et normes, à la condition d'ajouter des insertions de pierre sur le mur de la façade principale.

10.8

RÉSOLUTION N° 320-06-2018

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
98, AVENUE DE L'ÉGLISE

Madame la conseillère Judith Gagnon déclare une implication indirecte dans ce dossier par l'entremise de son employeur et ne participe pas aux délibérations ni au vote pour ce point de l'ordre du jour.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 28 mai 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse la dérogation mineure visant l'installation d'une enseigne sur poteau avec l'ajout des noms des professionnels de la clinique, pour la propriété du 98, avenue de l'Église située dans la zone HS 211, aux motifs que la demande cause préjudice aux autres commerces dont ce type d'inscription n'est pas autorisé et qu'il n'est pas souhaité d'autoriser ce type d'inscription sur le territoire.

10.9

RÉSOLUTION N^o 321-06-2018

OFFICIALISATION DE NOMS DE RUES

ATTENDU le développement du projet résidentiel intégré La Vallée Christieville;

ATTENDU le développement du projet résidentiel Le Shanti;

ATTENDU les justifications des propositions déposées par les promoteurs;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accepte les noms de rues proposés pour le projet de développement résidentiel intégré La Vallée de Christieville, soit chemin de la Clairière et chemin de l'Étang.

QUE le conseil municipal accepte les noms de rues proposés pour le projet de développement résidentiel Le Shanti, soit chemin Douglas-Cook et chemin Shanti.

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec pour la reconnaissance officielle de ces noms de rue.

10.10

RÉSOLUTION N^o 322-06-2018

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
110-112, RUE PRINCIPALE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 28 mai 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse la dérogation mineure visant permettre l'implantation d'un usage de la catégorie d'usage c6c sur un terrain d'une superficie de 1 165,4 m² au lieu de 1 390 m² et d'une largeur moyenne de 20,05 m au lieu de 22,5 m, pour la propriété du 110-112, rue Principale située dans la zone CVG 240, au motif que l'usage projeté peut causer préjudice aux voisins en raison de l'augmentation de l'achalandage dans le secteur.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30

11.1

RÉSOLUTION N° 323-06-2018

POLITIQUE DE TARIFICATION FAMILIALE - PROGRAMME D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QU'une nouvelle tarification familiale a été implantée au Programme des camps et au Club junior de tennis lors des inscriptions de l'été 2018;

ATTENDU QUE les familles de Saint-Sauveur ont été satisfaites de cette nouvelle mesure;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire élargir cette politique de tarification, favorable aux familles, pour tous les programmes d'activités du Service de la vie communautaire.

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE les programmes d'activités du Service de la vie communautaire, aux résidents et contribuables de la Ville de Saint-Sauveur, soient modifiés afin de prévoir les réductions suivantes :

- 2^e enfant : 20 %
- 3^e enfant : 40%
- 4^e enfant et les suivants : 100%

QUE ces réductions s'appliquent aux conditions suivantes :

- Le parent ou le tuteur doit fournir une preuve de résidence;
- Les enfants de la famille doivent habiter au même domicile;
- Les enfants sont âgés de 17 ans et moins (en fonction de la date de référence du programme);
- Les réductions sont applicables pour les activités identifiées et dans une même session d'activité.

QUE la mise en application de la tarification familiale soit effective à compter de la session de l'automne 2018 pour les programmes d'activité du Service de la vie communautaire.

QUE la mise en application de la tarification familiale soit rétroactive à la saison de soccer 2018 pour les activités offertes par le Club de soccer FC Boréal.

11.2

RÉSOLUTION N° 324-06-2018

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2018
L'ÉCLUSE DES LAURENTIDES**

ATTENDU QUE l'Écluse des Laurentides a présenté une demande de subvention pour l'année 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur est satisfaite des services offerts par l'organisme sur son territoire;

ATTENDU QUE le montant demandé est prévu au budget 2018;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal octroie une subvention de 25 000 \$ à l'Écluse des Laurentides pour le travail de rue 2018.

12.1

RÉSOLUTION N^o 325-06-2018

REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS
MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER
GREFFIER ET DIRECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES

ATTENDU le départ de monsieur Jean-François Gauthier;

ATTENDU QUE monsieur Gauthier a occupé le poste de greffier et directeur des Services juridiques depuis 2015;

ATTENDU QUE monsieur Gauthier a été au service des citoyennes et citoyens de la Ville de Saint-Sauveur pendant plus de 2 ans;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE les membres du conseil remercient et félicitent monsieur Jean-François Gauthier pour l'excellence du travail accompli pendant ces années et lui souhaitent le meilleur succès dans ses projets futurs.

12.2

RÉSOLUTION N^o 326-06-2018

NOMINATION
GREFFIER PAR INTÉRIM

ATTENDU le départ du greffier et directeur des Services juridiques le 15 juin dernier;

ATTENDU QUE certains documents nécessitent la signature du greffier;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un greffier par intérim jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau greffier;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE M. Jean Beaulieu, directeur général, soit nommé greffier par intérim jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau greffier.

QU'il soit autorisé à signer tous les documents requis par une loi, un règlement et une résolution ou un règlement municipal adopté par le conseil municipal.

12.3

RÉSOLUTION N^o 327-06-2018

NOMINATION DIRECTEUR PAR INTÉRIM
SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU QUE le poste de directeur du Service de l'urbanisme est vacant depuis le 13 avril 2018;

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un directeur par intérim pour assurer la supervision des activités du Service de l'urbanisme et de ses ressources humaines;

ATTENDU QUE Mme Émilie Goffart occupe le poste de directeur adjoint du Service de l'urbanisme;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE Mme Émilie Goffart soit nommée à titre de directeur par intérim du Service de l'urbanisme à compter du 16 avril 2018, et ce, pour une période maximale de 12 mois, selon les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Saint-Sauveur.

QUE la rémunération accordée à Mme Goffart est celle prévue à l'échelon 10 de la classe 8 de la structure salariale du Recueil des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur.

12.4

RÉSOLUTION N° 328-06-2018

**RATIFICATION
PROLONGATION DE L'EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN TECHNICIEN EN
URBANISME**

ATTENDU QU'il y a un poste de vacant au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE pour maintenir la qualité du service à la clientèle et assurer les opérations, il y a lieu de prolonger l'embauche temporaire d'un technicien en urbanisme;

ATTENDU la délégation de pouvoir du directeur général pour l'embauche de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant;

ATTENDU le rapport du directeur des ressources humaines du 18 juin 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la ratification de la prolongation de l'embauche temporaire de M. Éric Rousseau du 16 avril au 29 juin 2018, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur.

12.5

RÉSOLUTION N° 329-06-2018

**EMBAUCHE
PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE TEMPORAIRE**

ATTENDU le processus de recrutement effectué;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 18 juin 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE M. Maurice Forget soit embauché à titre de préposé à l'écocentre temporaire, et ce, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue entre les parties.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30

12.6

RÉSOLUTION N^o 330-06-2018

EMBAUCHE - TECHNICIEN EN LOISIRS TEMPORAIRE

ATTENDU le poste de technicien en loisirs vacant depuis le 22 mai 2018;

ATTENDU la nécessité d'assurer la gestion et l'encadrement du personnel assigné aux activités du programme des camps de jour, saison estivale 2018;

ATTENDU la recommandation de Mme Ève Pichette-Dufresne, directrice du Service de la vie communautaire;

ATTENDU le rapport du directeur des ressources humaines en date du 18 juin 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE Mme Roxanne Lefebvre-Girouard soit embauchée à titre de technicienne en loisirs temporaire, pour une période de 8 à 10 semaines, selon les termes et conditions de la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue entre les parties.

12.7

RÉSOLUTION N^o 331-06-2018

EMBAUCHE ÉQUIPE D'ANIMATION PROGRAMME DES CAMPS

ATTENDU QU'il y avait lieu de compléter l'embauche de l'équipe d'animation;

ATTENDU QU'un poste d'accompagnateur reste à combler;

ATTENDU QUE les coordonnatrices ont procédé aux entrevues pour les postes d'aspirants-animateurs;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal recommande l'embauche du personnel suivant :

Candidat	Poste
Camille Bourgault	Aspirante-animatrice
Coralie Casavant	Aspirante-animatrice
Sarah-Maude Dussault	Aspirante-animatrice
Anaïs Levert	Aspirante-animatrice
Audrée Pelland	Accompagnatrice
Koralie Pelletier	Animatrice (semaine du 16 juillet seulement)
Simon-Olivier Plante	Animateur

12.8

RÉSOLUTION N^o 332-06-2018

EMBAUCHE - GREFFIER ET DIRECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES

ATTENDU le départ du greffier et directeur des services juridiques le 15 juin 2018;

ATTENDU le processus de recrutement effectué;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE Mme Marie-Pier Pharand soit embauchée à titre de greffière et directrice des services juridiques selon les termes et conditions prévues au Recueil des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur, incluant une période annuelle de vacances de quatre semaines, et ce, dès la première année.

QUE le salaire annuel de Mme Pharand soit fixé selon l'échelon 14 de la classe 9 de la Politique de rémunération du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur, et ce, pour les années 2018 et 2019.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue entre les parties.

13.1

RÉSOLUTION N^o 333-06-2018

**AUTORISATION DE SIGNATURE
DEMI-MARATHON DE SAINT-SAUVEUR - ÉVÉNEMENTS TOPCHRONO INC.**

ATTENDU QUE la 5^e édition du demi-marathon de Saint-Sauveur se tiendra le 13 octobre prochain;

ATTENDU QUE cet événement attirera plusieurs centaines de participants, de supporteurs et spectateurs;

ATTENDU les demandes du promoteur de l'événement;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir les obligations et responsabilités des parties dans le cadre d'un protocole d'entente et d'en autoriser la signature;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire et le directeur général à signer au nom de la Ville de Saint-Sauveur le protocole d'entente concernant la 5^e édition du demi-marathon de Saint-Sauveur qui se tiendra le 13 octobre 2018.

13.2

RÉSOLUTION N^o 334-06-2018

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION
PARTENAIRES POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DANS LES LAURENTIDES**

ATTENDU QUE l'organisme Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides a pour mission de sensibiliser, de mobiliser et d'engager les jeunes, leur famille et l'ensemble des acteurs du milieu autour de la persévérance scolaire et de la réussite éducative;

ATTENDU QUE cet organisme a pour vision d'être une référence reconnue en persévérance scolaire et en réussite éducative qui participe, par la mobilisation des acteurs concernés et par le développement d'initiatives concertées à accroître la diplomation et la qualification des jeunes du territoire;

ATTENDU la demande formulée afin que la Ville de Saint-Sauveur renouvelle son adhésion auprès de cet organisme;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 juin 2018 à 19 h 30

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur renouvelle son adhésion à titre de membre institutionnel à l'organisme Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides.

QUE le trésorier soit autorisé à compléter le formulaire et payer les frais de 250 \$ pour l'adhésion 2018-2019.

13.3

RÉSOLUTION N^o 335-06-2018

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION
TOURISME LAURENTIDES**

ATTENDU la demande de renouvellement d'adhésion pour l'année 2018-2019 de Tourisme Laurentides;

ATTENDU l'augmentation de la visibilité de la ville avec l'adhésion à Tourisme Laurentides;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur renouvelle son adhésion à Tourisme Laurentides.

QUE le trésorier soit autorisé à payer les frais de 545,81 \$ pour l'adhésion 2018-2019.

15.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

16.

RÉSOLUTION N^o 336-06-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 21 h 18.

Jean Beaulieu
Directeur général et
greffier par intérim

Jacques Gariépy
Maire